

Avis adopté

Séance plénière du 14 mars 2023

Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique

Déclaration du groupe CGT

Félicitations à Aminata et Antoine et bravo pour le travail de la DDFE, pour ce rapport et cet avis qui constitueront pour le CESE un travail de référence sur les inégalités de genre. Ils incarnent bien le rôle de notre institution d'analyse et d'élaboration de pistes de propositions pour les acteurs publics et privés.

Le constat est le suivant : Il en va de même de l'égalité et de la prise en compte du genre comme du dérèglement climatique : les études et les discours ne font pas des politiques ambitieuses et socialement justes... !

Et pourtant les femmes, parce qu'elles sont plus fragilisées économiquement et socialement que les hommes, sont plus impactées par les conséquences du dérèglement climatique y compris lorsqu'elles sont actrices du changement.

Le rapport dresse un large état des lieux de la double peine subie par les femmes :

→ A tous les niveaux de gouvernance, intégration insuffisante des effets cumulés de la surexploitation de la nature par les humains et des systèmes de domination et d'oppression des femmes par les hommes ;

→ Des politiques publiques nationales et territoriales aveugles à ces effets cumulés, et qui traitent en silo les questions climatiques et de genre ;

→ Place des femmes insuffisante dans les instances de décision et dans les secteurs économiques dit « verts et verdissants » ;

→ Aggravation et augmentation des violences sexistes et sexuelles par la crise climatique insuffisamment prises en considération.

Face à la crise climatique, il faut donc gagner l'intégration du genre dans les politiques et actions des décideurs publics et privés.

Parmi 6 axes et 24 préconisations de l'avis, la CGT privilégie les suivantes :

Axe 1 : Améliorer et visibiliser la connaissance et la recherche sur l'impact différencié des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les hommes

→ préconisations 2, 4 et 5 : importance des données sexospécifiques, enjeu de la donnée publique pour identifier les effets différenciés de la crise climatique sur les femmes et les hommes et en

particulier en matière de santé-environnement – point sur lequel la contribution de la délégation aux outre-mer annexée au rapport propose« la reconnaissance en tant que maladie professionnelle, de toutes les affections résultant de l'exposition au chlordécone, en particulier les cancers du sein, de l'utérus et les pathologies développées lors de la grossesse » ;

Axe 2 - Développer la diplomatie féministe en matière de politiques environnementales et de développement durable

→ Préconisation 10 : qui propose l'égaconditionnalité dans l'octroi des crédits d'investissements liés au climat et met en avant le Fonds de soutien aux organisations féministes ;

Axe 3 - Engager l'intégration croisée des politiques de réduction des inégalités liées au genre et des politiques environnementales nationales et locales

→ les préconisations 13 et 16 notamment, qui par la fiscalité, les choix budgétaires et les politiques publiques, concourent à plus de justice sociale et à la réduction des inégalités de genre et propose le croisement des thématiques genre et environnement au sein des collectivités territoriales ;

Axe 4 - Faire s'engager davantage les acteurs et actrices privés et publics dans une transition écologique intégratrice des inégalités de genre à la fois comme causes et comme effets croisés

→ les préconisations 17 à 20 : Nous pensons ici le besoin de renforcer les obligations des entreprises et administrations eu égard à leur impact sur l'environnement et à leurs responsabilités sociales et économiques ;

Axe 5 - Former, éduquer et renforcer la mixité des métiers verts et verdissants

→ les préconisations 21 et 22 portant sur l'éducation, la formation pour la mixité des métiers verts et verdissants, qui sont des leviers indispensables pour que les femmes ne soient pas les « laissées pour compte » de l'économie de demain.